



Une dette de crédit avec sofinco et renseignement

Par Visiteur

J'ai pris un crédit auprès de sofinco en 2003, ma vie chaotique professionnellement a fait que je n'ai pas pu remboursé ce crédit qui était de 15.000 euros.

J'ai été contacté à ce jour par une agence de recouvrement qui me demande de payer, d'envoyer des chèques, me menace de pénal et de faire de la prison si je ne règle pas. Ils me demandent d'envoyer 12 chèques qu'ils encaisseront tous les mois pour rembourser ce crédit. Je n'ai pas de chéquier je leur ai demandé de faire un virement banque à banque, ils m'ont insulté de tout les noms.

Aujourd'hui je suis indépendant, sans ressources fixe ils m'ont dit de mettre en place le RSA pour rembourser mes dettes et des intimidations, ils me harcèlent à coup de téléphone plusieurs fois par jour. Est ce qu'il peuvent (PRESTALLIANCE) m'envoyer en prison si je ne règle pas cette dette?

Merci de votre aide précieuse.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

A quand remonte votre dernière échéance?
Avez vous fait l'objet de relance avant aujourd'hui?
Avez vous reconnu être débiteur de la somme?

Cordialement

Par Visiteur

Il n'y a eu qu'une échéance en 2003 un mois après la souscription de crédit avant ma cessation d'activités.

J'ai fais l'objet d'une relance il y a 4 ou 5 ans, juste un appel sans relance.

Il y a eu soit disant un titre exécutoire, mais qu'oi qu'il en soit c'est ce qu'ils disent et quand j'ai demandé ils n'ont pas voulu me l'envoyer. Je n'ai aucunement reconnu être débiteur de cette somme.

Dans l'attente de vous lire.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

Je me permet de rvenir vers vous je n'ai pas reçu de réponse à ma demande. J'ai répondu aux questions que vous demandiez les avez vous reçu.

Très cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Oui bien sur j'ai reçu vos réponses mais nous ne pouvons vous répondre dans l'heure.

Etant donné que le délai de prescription est de 2 ans en matière de crédit à la consommation, l'on ne peut plus vous réclamer le remboursement de cette dette.

Par ailleurs, si le titre exécutoire n'émane pas d'une juridiction ce n'est pas un titre exécutoire. De ce fait étant donné

que vous n'avez pas reconnu être débiteur de la dette et que la prescription joue en votre faveur, ne donnez pas suite.

cordialement

Par Visiteur

Donc, ce qui veut dire dans leurs derniers propos:

nous allons porter plainte
c'est de l'escroquerie
ca va aller en pénal
ensuite de la prison

Est ce de l'intimidation et quels sont leurs droits.
Cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Porter plainte pour quoi? Votre affaire si une suite judiciaire doit être donnée relève du civil et non du pénal. De ce fait le dépôt de plainte n'est pas possible.
Ensuite: il n'y a pas escroquerie.
Enfin pour une affaire relevant du civil une peine d'emprisonnement ne peut pas être prononcée.

Donc oui pour moi ce sont des intimidations.

cordialement

Par Visiteur

Merci de vos réponses,

Je conserve votre site précieusement et manquerai pas de le recommander auprès de personnes qui serait dans le besoin.
Très cordialement

Par Visiteur

Cher Monsieur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.
En espérant que tout se passe pour le mieux.

cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Suite à votre commentaire que je ne saisis pas je reviens vers vous.

De quelle expertise parlez vous?
Du fait de votre dernier message je pensais avoir parfaitement répondu à votre question.

Cordialement

Par Visiteur

Excusez moi du terme expertise mal utilisé, mais comme je suis un grand anxieux de nature et loin d'être un escrot juste

un parcours difficile et poursuivi par cet organisme sans manière, je m'étais monté tout un scénario si je ne payais pas cette dette, donc vos propos ont été clair avec quelques lignes mais comme je vous dis que je suis très anxieux j'aurai aimé avoir plus d'informations mais cela ne change rien sur la qualité de vos services.

Vous m'avez répondu à la hauteur de mes attentes et le mot expertise était mal employé.

Très cordialement

Par Visiteur

Monsieur

Je comprends mais les faits sont simples donc je ne vois pas quelle information supplémentaire vous communiquer. Il est bien évident que l'organisme joue sur la peur et qu'il tente de vous intimider tout en sachant que le délai de prescription est écoulé.

Bien cordialement

Par Visiteur

Vos réponses me conviennent ainsi que votre réactivité.

Bonne continuation.

Très Cordialement